DEMAIN TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE

1 26

T. S. F.

MERCREDI 14 JANVIER

Concerts à 7 h., 8 h., 8 h. 30, 9 h. 20, 11 h. 30, 12 h., 12 h. 30, 13 h. 15, 13 h. 45, 14 h., 17 h., 17 h. 15, 18 h. 10. — **Informations** à 7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 18 h., 19 h. 45. — 17 h. 45 : Chronique de la Flandre française (noms des rues et enseignes du Nord). — 18 h. : Chronique musicale. — 19 h. : « Germinal » (jeu radiophonique). — 20 h. : Echo du jour.

SPORTS

FOOTBALL

ÉTOILE SPORTIVE BULLY BAT RACING CLUB ARRAS : 4 A 1

Bully a dû pourvoir au remplacement de trois équipiers, ce qui eut le don de désorganiser le team pendant toute la 1re mi-temps. Arras présente la même équipe qui, pour la coupe de France fit florès devant Lens, mais qui, ce dimanche manqua totalement de cohésion.

Le terrain sec et dur rend la balle capricieuse et gêna les belles combinaisons et le temps froid paralyse les joueurs qui sont très lents à se mettre en action. Leroy Jacques qui remplaçait Drécourt parut très hésitant au cours de la 1re mi-temps et c'est pourtant lui qui marqua le 1er but pour l'Etoile. Benoit qui remplaçait Haglik fit un match honnête ; quant à Milcarek, dans les bois, il fit merveille et fit oublier le titulaire.

En seconde mi-temps, les joueurs de l'Etoile combinèrent mieux et firent un bon match.

Plusieurs corners contre Arras sont renvoyés par la défense arrageoise qui est de taille.

Rivière le rapide ailier du Racing file au but et à quelques mètres bute dans les mains du portier. Arras se montre de plus en plus pressant et Rivière met à nouveau dehors. La partie continue un peu quelconque. Bajon pour Bully met aussi au-dessus du but. Les joueurs shootent au but sans grande conviction, quand tout à coup, sur un corner contre Arras, bien tiré par Battut, Leroy bat imparablement le portier arrageois ; il y a 34 minutes que la partie est commencée et c'est sur ce score que l'arbitre siffle la pause.

A la reprise, Arras qui a modifié ses lignes semble vouloir se reprendre, mais c'est encore l'Etoile qui trouvera la première le chemin des filets par Jacques Leroy, déjà moins hésitant. Il n'y a que 8 minutes que la partie est reprise.

Arras semble avoir reçu un coup de fouet et une descente de toute la ligne arrageoise se termina par un joli but marqué de très près.

L'Etoile presse la défense et Oblin doit dégager au pied pour sauver son but. Quant à la 51e minute, Bully marqua un 3e but par Colain, sur centre de Benoit à Leroy.

Il reste quelques minutes à jouer, quand Colain ajouta un 4e but pour les stelliens.

La victoire revint à l'équipe qui sut s'adapter au terrain et qui voulut gagner.

Bon arbitrage de M. Cattoire.

BASKET-BALL

LES CLUBS NORDISTES en Championnat de France

C'est le 18 janvier que débutera le championnat dans la Z 1. Ce premier tour comprend cinq exempts dont l'O. I.C. Lillois qui fut plusieurs fois champion ou finaliste.

Trois matches intéressent particulièrement notre région puisqu'ils mettent aux prises l'U.S. Marquette et le B.C. Déchy à Marquette, le C.S.S.S. Courchelettes et La Laonnaise à Laon ainsi que l'U.S. Tourcoing et le R.C. Arras, à Arras.

Union Mutuelle des Blessés de la Tête de la région du Nord de la France

Le Conseil d'Administration de cette importante Société de Secours Mutuels de Défense et d'Entr'aide invite les membres actifs à payer dès maintenant leur cotisation 1942, soit en adressant un mandat-poste ou carte à M. Georges Ohys, Président-Fondateur, 31, rue des Tanneurs à Lille où se tient la permanence les jours ouvrables de 9 h. à 12 h. ou en la payant directement à cette même adresse.

Il rappelle dans l'intérêt des adhérents qu'il est nécessaire d'acquitter régulièrement cette cotisation annuelle pour continuer à bénéficier de tous les avantages que leur procure ce beau groupement de Mutilés de guerre, qui a toujours fonctionné normalement.

Les adhésions à l'Union mutuelle des blessés de la tête sont reçues à la permanence.

Pour tous renseignements par correspondance, prière de joindre un timbre de 1 fr. 50 pour la réponse.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES du dimanche 11 janvier

Prix de Cormeilles, monté, 48.000 francs, 2.600 m. — 1. Quésada (R. C. Simonard), à F. Bertrin ; 2. Quipucy (F. Réaud), à B. de Pontlevoye ; 3. Quintus de Smyrne (E. Kermarec), à G. Josse. — 10 partants.

Mutuel. — Gagnant, 22.00 ; placés, 7.50 ; 7.00 ; 8.00.

Prix de Boissy, attelé, 40.000 fr., 2.250 m. — 1. Qozo (R. Gayet), à L. Bourgois ; 2. Quinori (F. Réaud), à Mme L. Olry-Roederer ; 3. Quenotte II (M. Dumontier), à L. Dumontier. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 21.00 ; placés, 11.00 ; 19.50 ; 24.00.

Prix de Gournay-en-Bray, monté, 25.000 fr., 2.250 m. — 1. Polkante (R.C. Simonard), à R. Hanssens ; 2. Prévoyante (L. Gros), à M. Sirard ; 3. Princesse VI (P. Lalais), à F. Chadaigne. — 10 partants.

Mutuel. — Gagnant, 19.50 ; placés, 8.50 ; 14.00 ; 15.50.

Prix d'Annecy, attelé, 85.000 fr., 2.600 m. — 1. Neuf de Trèfle (Al. Tambéri), à Mlle M. Delaine ; 2. Ogaden (M. Capovilla), à A. Lafforgue ; 3. Ofit (M. Gougeon), à J. Gougeon. — 9 partants.

Mutuel. — Gagnant, 24.00 ; placés, 8.50 ; 8.00 ; 18.50.

Prix de Greif, attelé, 125.000 fr., 2.600 m. — 1. Phocion (R. Céran-Maillard), à H. Céran-Maillard ; 2. Pharaon (J. Jensen), à Mme F. Mersang ; 3. Pastèque G (R. C. Simonard), à F. Bertrin. — 10 partants.

Mutuel. — Gagnant, 107.50 ; placés, 15.50 ; 7.00 ; 30.50.

Prix de Pantavice de Hausecy, mté, 100.000 fr., 2.800 m. — 1. Mon Cricri II (O. Leroux), à J. Lévoillié ; 2. Népomucène (E. Neveux), à R. Léger ; 3. Oaska II (A. Morel), à Mme R. Vincent. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 52.50 ; placés, 11.00 ; 15.50 ; 14.50.

Prix de Beaumont-le-Roger, attelé, 40.000 fr., 2.250 m. — 1. Ni oui Ni non II (M. Gougeon), à E. Angué ; 2. Mon Village (R. Auvray), à H. Follereau ; 3. Montpellier B (M. Capelle), à A. Bourras. — 19 partants.

Mutuel. — Gagnant, 14.50 ; placés, 7.50 ; 10.00 ; 7.50.

BOURSE DE PARIS du 12 Janvier 1942

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ÉTAT		
3 % ...	96 95	96 00
3 % amort	98	[illegible]
4 % 1917	103 20	103 50
4 % 1918	102 05	102 25
4 % 1920	142 95	142 70
4 % 1925	109 50	109
4 ½ 1932 A	104 60	104 60
4 ½ 1932 B	108	108
4 ½ % 1937	204 35	204 10
3 % 1939	108 75	108 25
Caisse Autonome	121 90	122 ..
Obl Trésor 4 ½ 1933	1260 ..	1270 ..
— 4 ½ 1934	1246 ..	1243 ..
— 3 % 1935	....	....
Outillage National	1018 ..	1018 ..
P.T.T 6 % 1928	....	....
— 4 ½ 1929	523 ..	....
— 3 % 1934	....	....
— 3 % 1936	....	....
— 6 % 1938	....	....
Obl Trésor 4 ½ 36 B	138 60	138 40
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1112 ..	1111 ..
— 3 % 1934	....	....
— 4 ½ 1934	1092 ..	1095 ..
— 4 % 1935	1055 ..	1050 ..
— Sept. 5 % 1937	....	....
— Déc. 3 % 1937	....	....
— Fév 3 ½ % 1938	....	....
Cais Aut. Tab.	1025 ..	1031 ..
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Nat 5 % 1919	620 ..	620 ..
— 1920	541 ..	546 ..
— Janvier 1923	....	....
— Juin 1923	....	....
— Janvier 1924	....	....
— 1934	1095 ..	1095 ..
— 1935	1071 ..	1079 ..
— 3 ½ % 1937	....	....
— 1938	....	....
FONCIERES COMMUNALES		
Fonc 1883	368 ..	370 ..

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
— 1885	406 ..	410 ..
Com 1891	384 ..	382
— 1892	419 ..	424
Fonc 1895	422 ..	426
Com 1899	406 ..	407
Fonc 1903	417 ..	425
Com 1906	416 ..	416
Fonc 1909	203 ..	209
Com 1912	200 ..	202
Fonc 1913 3 ½	430 ..	438
Fonc 1912 4 %	514 ..	517
Empr. 1929	1013 ..	1013
Com 1930 4 %	1018 ..	1033
Fonc 1930 4 1/2 %	366 ..	365
Com 1931	1016 ..	1026
— 1931-32	1000 ..	1012
— 1932	1016 ..	1022
Empr 1933	1039 ..	1039
Empr 1934	....	....
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	....	19200
Comptoir Escompte	1780 ..	1800
Crédit Foncier France	1475 ..	....
— Lyonnais	4100 ..	....
— du Nord	577 ..	....
Soc. Générale non lib	1535 ..	....
Société Générale Lib.	1785 ..	....
Suez	....	26000
Nord	....	1758
Tramw Lille-Rx-Tg	....	....
Elect. Gaz Nord	....	....
— du Nord	....	....
Energie Industrielle	3630 ..	3600
Nord Lumière	....	....
Thomson-Houston	....	....
Cie Générale Ind. Text.	....	....
Le Blan	....	....
Pérenchies	....	1560
Saint Frères	1263 ..	1276
Gaz Nord-Est	1235 ..	....
Aciéries Longwy	....	....

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
— Micheville	....	1319 ..
— du Nord	....	660 ..
— Sambre Meuse	....	....
Arbel	....	1175 ..
Chantiers de France	....	....
Constr Nord France	....	....
Fives-Lille	1620 ..	....
Forges Nord-Est	1119 ..	1120 ..
Jeumont Actions	....	....
— Parts	....	....
France-Belge M Ch Fer	....	3600 ..
Hts Fourn Pt-à-Mous-	....	....
Denain-Anzin	3220 ..	....
Louvroil-Montbard	1666 ..	1690 ..
Mataue	....	4600 ..
Peugeot	1619 ..	1323 ..
Senelle-Maubeuge	....	....
Béthune	....	....
Aniche	....	4600 ..
Anzin	....	1849 ..
Blanzy	....	6710 ..
Carvin	....	2129 ..
Courrières	....	718 ..
Dourges	....	2170 ..
Escarpelle	9200 ..	9400 ..
Lens	....	925 ..
Ligny-les-Aire	....	....
Marles	1960 ..	1375 ..
Ostricourt	....	2670 ..
Vicoigne	....	1470 ..
Mokta el Hadid	1700 ..	....
Nickel	....	....
Ouenza	....	3820 ..
Lille Bonnières Prior.	720 ..	....
— — Ord.	....	....
Air Liquide	3630 ..	3875 ..
Glaces Nord France	4850 ..	....
Kali Ste-Thérèse	....	....
Kuhlmann	....	2120 ..
Pollet-Chausson	2215 ..	2240 ..
Caout. Indochine	....	1850 ..
Cultures Tropicales	520 ..	625 ..
Terres Rouges	....	1318 ..

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 412 ; 1875, 499 ; 1876, 498 ; 1892, 293 ; 1894-96, 290 ; 1898, 370 ; 1899, 350 ; 1910 2 3/4 %, 344 ; 1910 3 %, 294 ; 1912, 296 ; 1928, 1.000 ; 1929, 998 ; 1930, 1.000 ; 1930 lots, 1.018 ; 1931 974 ; 4 % fortif., 974 ; 1932, 1.010 ; 1934 5 1/2 %, 1.017 ; 1934 5 %, 1.006 ; 1935, 1.015 ; 1937, 1.018 ; 1938, 1.011.

Valeurs françaises (obligations). — Département du Nord 4 % 1931 oct., 2.040 ; 4 % 1931, 959 ; 5 1/2 % 1934, 1.025 ; 5 % 1935, 1.030 ; 5 1/2 % 1935, 1.032 ; 5 % 1938, 1.009.

Béthunoise, 825 dem. ; Boulonnaise, 730 dem. ; Continentale du Gaz, 2.600 dem. ; Electricité et Gaz du Nord, 800 dem. ; Electrique Nord, 910 dem. ; Energie Nord-France, 745 dem. ; Gaz d'Hersin, 770 (*) ; La Roubaisienne, 1.600 dem. ; Secteur Billy, 750 dem. ; Union Houillère, 530 dem.

Métallurgie. — Blanc-Misseron ord., 205 (*) ; Blanc-Misseron (prior.), 1.278 dem. ; Aciéries de Longwy, 630 dem. ; Aciéries de Micheville, 1.270 dem. ; Aciéries du Nord, 650 dem. ; Arbel, 1.450 dem. ; Chantiers de France, 1.140 dem. ; Ateliers Nord-France, 790 dem. ; Ateliers Nord-France (part), 500 dem. ; Biache, 890 dem. ; Cail, 835 dem. ; Delattre, 870 dem. ; Denain-Anzin, 3.230 dem. ; Electro-Métallurgie, 515 dem. ; Fives-Lille, 1.620 dem. ; Marine, 1.180 dem. ; Nord-Est, 1.100 dem. ; Franco-Belge, 3.700 dem. ; Jeumont, 780 dem. ; Louvroil, 1.300 dem. ; St-Sauvaur, 765 dem. ; Senelle, 1.280 dem. ; Tubes de Valenciennes, 1.150 dem.

Entreprises et matériaux de constructions. — Chaux et Ciments Lafarge et Teil, 11.500 dem. ; Chaux et Ciments Lafarge et Teil (action B 300), 4.050 dem. ; Ciments du Boulonnais, 1.400 dem. ; Ciments Portland Origny, 18.425 dem. ; Ciments Portland Origny (part), 20.300 dem. ; Ciments et Chaux Hydrauliques, 930 dem. ; Ciments Français et Portland de Boulogne, 8.550 dem. ; Poliet et Chausson, 3.300 dem.

Produits chimiques. — Huileries. — Verreries. — Air Liquide (part), 13.700 dem. ; Engrais d'Auby, 600 dem. ; Engrais de Roubaix, 575 ; Glaces Nord-France, 4.850 dem. ; Huiles Goudrons et Dérivés, 2.350 dem. ; Kuhlmann, 2.100 dem. ; Péchiney, 4.875 dem. ; Rhône-Poulenc, 3.200 dem. ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 8.300 dem. ; Usines de Libercourt, 450 dem. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 2.200 dem.

(*) L'astérisque qui suit un cours unique indique que les ordres sur la valeur n'ont pu être exécutés que partiellement et sous le contrôle de la Chambre Syndicale.

BOURSE DE LILLE du 12 janvier 1942

Charbonnages. — Albi (ex-droit), 4.250 dem. ; Albi (part), 8.200 dem. ; Aniche, 4.500 dem. ; Anzin, 1.800 dem. ; Béthune, 18.000 dem. ; Béthune (dixième), 1.800 dem. ; Blanzy, 3.850 dem. ; Bruay (coupure de 10), 930 dem. ; Bruay (coupure de 25), 930 dem. ; Carvin, 2.100 dem. ; Clarence, 340 dem. ; Commentry (jce), 2.950 dem. ; Commentry (cap.), 3.300 dem. ; Courrières, 700 dem. ; Crespin, 130 (*) ; Dourges, 2.250 dem. ; Escarpelle, 9.200 dem. ; Lens B, 920 dem. ; Liévin, 975 (*) ; Liévin (coupure de 30), 29.000 dem. ; Marles, 1.380 dem. ; Ostricourt, 5.000 dem. ; Thivencelles, 660 dem. ; Vicoigne, 1.430 dem.

Banques. — Union des Mines, 645 dem.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 545 dem. ; Lyonnaise des Eaux (cap.), 5.350 dem. ; Lyonnaise des Eaux (jce), 3.050 dem.

Electricité. — Artésienne, 870 dem.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — **Mercredi 14 janvier 1942** : Soleil: Lever à 9 h. 42 ; coucher à 16 h. 17.

Aujourd'hui: Saint-Hilaire; Demain: Saint-Maur.

ANNONCES LÉGALES

Etudes de M° Charles PAQUET, notaire à Vieux-Berquin, et de M° Emile LAURENT, avoué à Hazebrouck.

VENTE PAR LICITATION DE :

COMMUNE DE LE DOULIEU. — 1) 97 ares 90 ca de terre à labour, sis au lieu dit « L'Haut Blé » — 2) 48 ares 96 ca d'après titres, 44 a. 48 ca d'après cadastre de terre à labour, sis au lieu dit « Courant du Schleebe » — 3) 35 ares 30 ca d'après titres, 26 a. 20 ca. d'après cadastre de terre à labour, sis au lieu dit « Courant du Schleebe » — 4) 35 ares 38 ca d'après titres 31 a 50 ca d'après cadastre de terre à labour, sis au lieu dit « Courant du Schleebe » — **L'adjudication aura lieu le Lundi 16 février 1942, à 15 heures (heure allemande) en l'étude et par le Ministère de M° PAQUET, notaire à Vieux-Berquin.** — On fait savoir à tous qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, le 2 octobre 1941, enregistré et signifié il sera aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° Madame Maria-Marguerite-Cornélie TAFFIN, épouse de Monsieur Jérôme DESCHILDER, cultivateur, avec lequel elle demeure à Steenvoorde, et ce dernier pour assister et autoriser sa femme — 2° Madame Jeanne-Alida-Cornélie TAFFIN, commerçante, demeurant à Meteren, veuve de Monsieur Firmin VAN EGROO — 3° Mademoiselle Jeanne-Marie-Cornélie TAFFIN, sans profession, demeurant à Meteren. Parties poursuivantes — 4° Madame Maria VANNEUFVILLE, veuve en premières noces de Monsieur Lucien-Jean-Baptiste TAFFIN, et épouse en secondes noces de Monsieur Georges DELFLY, cultivateur avec lequel elle demeure à Méteren et ce dernier pour assister et autoriser sa femme « Agissant ladite dame tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de Monsieur DELFLY en qualité de co-tuteur de Jean-Bertin-Cornil TAFFIN ; Joseph-Jérôme-Cornil TAFFIN et Elisabeth-Julienne-Cornélie TAFFIN ; trois enfants encore mineurs issus du mariage de ladite dame VANNEUFVILLE avec Monsieur Lucien TAFFIN susnommé » — 5° Madame Alice NOTTEAU, sans profession, demeurant à Bailleul « Hameau d'Outtersteene » veuve de Monsieur Josue-Lievin TAFFIN « Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de Marie-Madeleine TAFFIN, son enfant encore mineure issus de son mariage avec son défunt mari » Parties jointes, ayant toutes M° Emile LAURENT pour avoué. En présence ou lui dûment appelé de : 1° Monsieur Albert CHARLET, Agent général d'assurances demeurant à Merris « En sa qualité de subrogé tuteur « ad hoc » faisant fonctions de subrogé tuteur ordinaire des mineurs TAFFIN-VANNEUFVILLE susnommés, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et Madame DESCHILDER » — 2° Monsieur Eugène PETITPREZ, sans profession, demeurant à Le Doulieu « Agissant en sa qualité de subrogé tuteur et au nom de la mineure Marie-Madeleine TAFFIN » Procède le lundi 16 février 1942, à 15 heures (heure allemande) en l'Etude et le Ministère de M° PAQUET, notaire à Vieux-Berquin, à la vente par adjudication publique au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles suivants : Dépendant de la communauté TAFFIN-HUYGHE — **Commune de Le Doulieu.** — **Article premier : Lieu dit « L'Haut Blé » : Quatre-vingt-dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre à labour**, repris au plan sous le N° 952 de la section A tenant vers levant à Monsieur CLAEYS, vers midi et couchant à Monsieur LEROY et vers nord à la rue de L'Haut Blé — **Article deuxième** : Lieu dit « Courant du Schleebe » : **Quarante-huit ares quatre-vingt-seize centiares d'après titres, quarante-quatre ares quarante-huit centiares**, d'après cadastre de terre à labour, repris au plan sous le N° 165 de la section A, tenant du levant à Monsieur PETITPREZ-TAFFIN, vers midi au territoire de Neuf-Berquin, vers couchant à Monsieur CLAEYS, et vers Nord, à Monsieur BLONDEL. — **Article troisième.** — Lieu dit « Courant du Schleebe » : **Trente-cinq ares trente centiares d'après titres, vingt-six ares vingt centiares d'après cadastre de terre à labour**, repris au plan sous le N° 162 de la section A, tenant vers levant à Monsieur PETITPREZ-TAFFIN, vers midi au même, vers couchant au même et à Monsieur DUTILLEUL-TAFFIN, et vers nord au courant. — **Article quatrième** : Lieu dit « Courant du Schleebe » : **Trente-cinq ares vingt-huit centiares d'après titres, trente et un ares cinquante centiares, d'après cadastre de terre à labour**, repris au plan sous le N° 169 de la section A, s'étendant du levant au couchant tenant vers levant à Monsieur PETITPREZ-TAFFIN, vers couchant à Monsieur BOULET, vers midi, à Monsieur BLONDEL et vers nord à Monsieur DUTILLEUL-TAFFIN. — **Occupation** : Ces terres sont occupées par Monsieur Joseph PETITPREZ, cultivateur, demeurant à Le Doulieu, époux de dame Marguerite PODVIN pour trois, six ou neuf années à compter du premier octobre mil neuf cent quarante et un, avec faculté pour les bailleurs et les preneurs de résilier le bail en prévenant six mois à l'avance par lettre recommandée, et moyennant un fermage de neuf cent cinquante kilos de blé, plus impôts, aux termes d'un bail reçu par M° PAQUET, notaire à Vieux-Berquin, le 11 décembre 1940. — **Mise à prix** : Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges, dressé et déposé en l'Etude de M° PAQUET, notaire, à Vieux-Berquin, où l'on peut en prendre communication, l'adjudication des immeubles dont s'agit aura lieu sur les mises à prix suivantes fixées d'office par le Tribunal, savoir : **Article premier : 31.000 fr. — Article deuxième : 13.500 fr. — Article troisième : 8.000 fr. — Article quatrième : 9.500 fr.** — Total des mises à prix : **62.000 francs.**

AVIS TRES IMPORTANT. — **Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pourront enchérir et se rendre adjudicataires et qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.** — Pour tous renseignements, s'adresser : 1) A M° Charles PAQUET, notaire à Vieux-Berquin, dépositaire du cahier des charges ; 2) M° Emile LAURENT, avoué, demeurant à Hazebrouck, poursuivant la vente. — Fait et rédigé à Hazebrouck, le 9 janvier 1942 par l'Avoué poursuivant soussigné. Enregistré à Hazebrouck (A. J.) folio 72, N° 10. Reçu vingt francs.

Etude de M° Pierre CHAUMETTE, notaire à Redingham (Nord).

A VENDRE par adjudication publique le **JEUDI 12 FEVRIER 1942**, à 14 h. 30, en l'Etude : **Maison d'habitation avec chauffage central**, garage et jardin, le tout contenant 1.591 m2 environ, situé à **Séquedin**, 81, rue de la Maison Blanche. **Autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir** à demander au moins quinze jours avant la vente. S'adresser au notaire. 14.992

Etude de **M° LIONNE, notaire à AVESNES et de M° CACHEUX, avoué audit lieu** (M. Th. DEMOULIN, suppléant). — **VENTE SUR LICITATION d'une MAISON D'HABITATION sise à BOULOGNE-SUR-HELPE** ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — **L'adjudication aura lieu le JEUDI 26 FEVRIER 1942, à QUINZE HEURES, en la mairie de BOULOGNE-SUR-HELPE, par le ministère de M° LIONNE, notaire à AVESNES, commis à cet effet.** En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Avesnes, le 2 octobre 1941, enregistré. Aux requête, poursuite et diligences de : 1° M. Charles-Oscar LEMOINE, comptable, demeurant à Canisy (Manche). — 2° Mme Etiennette-Thérèse-Berthe LEMOINE, épouse assistée et autorisée de M. Yvan HAKON, comptable, et ce dernier en son nom personnel au besoin, demeurant ensemble à Bône (Algérie) résident actuellement à Cannes. — 3° Mme Antoinette RICHETTI, sans profession, demeurant à Cannes, rue Latour-Maubourg, veuve de M. Etienne-Oscar-Gustave LEMOINE, agissent en qualité de tutrice légale de Raoul-Nicolas-Oscar LEMOINE, son fils mineur, né de son union avec son défunt mari, le 18 octobre 1922, à Menton. Ayant M° CACHEUX pour avoué, actuellement mobilisé et suppléé par M. Th. DEMOULIN. En présence ou lui dûment appelé du subrogé tuteur du mineur LEMOINE sus-nommé. Il sera les jour, heure et lieu sus-indiqué, par le ministère de M° LIONNE, notaire à Avesnes, soumis à cet effet, procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de

COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-HELPE

Canton et Arrondissement d'Avesnes
DEPARTEMENT DU NORD

UNE MAISON à Boulogne-sur-Helpe, lieu dit « Le Village », construite en briques, couverte en ardoises, comprenant 5 pièces au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage, cave et grenier, grange, petite étable, puits, cour, jardin, le tout cadastré Son B. n° 299 pour 8 ares 68, tenant au chemin de l'Eglise, au Presbytère et à Mme DESORMEAUX. **Sur la mise à prix de TRENTE-CINQ MILLE FRANCE : 35.000 francs.**

CLAUSES PARTICULIERES — **Les personnes désirant porter des enchères devront au préalable être munies de l'autorisation préfectorale prévue** par la loi du 16 novembre 1940. Avis est donné qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation pour laquelle les amateurs peuvent s'adresser en l'étude de M° LIONNE, notaire à Avesnes-sur-Helpe. — Pour tous renseignements, s'adresser à M° LIONNE, notaire à Avesnes, dépositaire du cahier des charges, à M. DEMOULIN, suppléant M° CACHEUX, avoué à Avesnes. — Fait et rédigé par l'avoué soussigné à Avesnes, le 9 janvier 1942 (Signé) DEMOULIN. Enregistré en forme. 14.958

Etudes de **M° MALDERET, notaire à Bucquoy et de M° CARLIN, avoué à ARRAS.**

COMMUNE DE COURCELLES-LE-COMTE

VENTE le 5 FEVRIER 1942, à 15 heures (heure allemande) à la mairie de Courcelles-le-Comte, de : 1) 12 a 88 ca au chemin de Comiécourt, cad. B 166-169. Mise à prix : 2.000 fr. — 2) 18 a 40 ca lieu dit « Sole des grands champs », cad. C 743. Mise à prix 3.000 fr. — 3) 18 a « Voie de Miraumont », cad. C 145. Mise à prix : 3.200 fr. — 4) 26 a 91 ca « Sole des grands champs » cad. C 724. Mise à prix : 5.000 fr., en exécution d'un jugement rendu le 22 octobre 1941, à la requête des consorts LABOURE. **NOTA.** — Les amateurs devront présenter leurs pièces d'Etat civil et **obtenir au préalable l'autorisation préfectorale.** — Fait et rédigé à ARRAS, le 12 janvier 1942. Signé : P. CARLIN, et enregistré. S'adresser pour tous renseignements à M° MALDERET et CARLIN. 14.996

Etude de M° Albert LE GENTIL, avoué à Arras, 6, rue Putevin.

ADOPTION **D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Arras**, le vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante et un, enregistré. **Il APPERT : Que Monsieur OLIVE André-Eugène-Aimé et Madame HERMANT Joséphine, son épouse, demeurant ensemble à ARRAS, dix-sept bis, rue de Saint-Quentin, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ont adopté le pupille BOURRIEZ Edmand, né le dix-neuf juin mil neuf cent trente-sept et que le Tribunal a ordonné en outre que ce dernier porterait désormais les nom et prénoms de OLIVE André-Edmond.** — Pour extrait (Signé) : **A. LE GENTIL.** 14.995

Etude de M° DELATTRE, notaire à Valenciennes, 25, rue Capron.

24 MAISONS A USAGE D'HABITATION AVEC JARDINS

A VENDRE par adjudication volontaire, le Mardi 3 février 1942, à 14 heures, en l'étude de M° DELATTRE, notaire.

ANZIN **DEUX MAISONS** contiguës rue Jean Jaurès, N°s 338 et 340.

AUBY **CINQ MAISONS** contiguës rue Henri Maurice, N°s 30, 32, 34, 36 et 38.

VALENCIENNES I. — **CINQ MAISONS** contiguës, rue Pierre Warin, N°s 46, 48, 50, 52 et 54. — II. — **QUATRE MAISONS**, rue de Tinchon, N°s 2, 8, 8 et 10. — III. — A l'angle de la place Taffin et de la rue des Agglomérés, une maison bourgeoise avec jardin, d'une contenance de 17 a. 82 ca. — IV. — A) **DEUX MAISONS**, avenue Désandrouins, N°s 168 et 166 ; B) **CINQ MAISONS**, avenue Désandrouins et cour Chavatta, N°s 136, 138, 140, 142 et 144. — **OBSERVATION IMPORTANTE : Seules les personnes ou sociétés ayant obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation prévue par la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires.** Les demandes d'autorisation devront être faites d'urgence. — Des formules sont à la disposition des amateurs en l'étude. — **Pour tous renseignements**, s'adresser en l'étude de M° DELATTRE, notaire. 14.990

Etude de M° Pierre CHAUMETTE, notaire à Redingham (Nord).

A VENDRE par adjudication publique le **JEUDI 12 FEVRIER 1942**, à 15 h. 30, en l'étude : **Maison d'habitation avec dépendances et jardin**, le tout contenant 764 m2 environ, situé à **Beaucamps-Ligny**, route de Beaucamps à Redingham. **Autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir**, à demander au moins quinze jours avant la vente. S'adresser au notaire. 14.993

Cabinet Fernand VINCENT

9, PLACE JEAN-JAURES — LENS

CESSION. — Deuxième Avis

Par acte s.s.p. enregistré à Lens 2-1-1942, f° 14, n° 13, Madame Veuve WATRELOT a cédé à M. Emile EVERAERT, **le fonds de commerce de Café-Hôtel** qu'elle exploitait à Lens, 56, rue de la Paix B. O. V. C. du 10 janvier 1942.

Oppositions reçues au **Cabinet P. VINCENT**, jusqu'au dixième jour après le présent avis. 2.311

CESSION DE FONDS DE COMMERCE. — Suivant acte reçu par M° BAUDRY, notaire à Saint-Pol, gérant l'étude de feu M° LIENART, notaire audit Saint-Pol, le 7 janvier 1942, enregistré à Saint-Pol, le 9 janvier suivant folio 91, N° 625, **M. Clément CAPELLE**, débitant de boissons à **Saint-Pol**, veuf de Mme Marie **BRUNELLE**, a vendu à **M. PAUSTIN-VANEEEE**, sans profession et Mme Marie-Louise CAPELLE, son épouse de Saint-Pol, le fonds de commerce de **Débit de Boissons** exploité à **Saint-Pol**, 5, rue Feidherbe, avec jouissance du 1er janvier 1942. — Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites dans les vingt jours de la seconde insertion et seront reçues à Saint-Pol, en l'étude de feu **M° LIENART notaire.** — Pour première insertion : **BAUDRY.** 14.994

LYS-CHANTILLY (Oise)

Dans ce domaine réputé, pourvu de tous les conforts et de tous les agréments, vous pouvez acquérir

AU PRIX DE 7 A 12 FRS LE M2

des magnifiques terrains par lots de 3 à 5.000 **mètres carrés, TOUS SITUES SUR BELLES AVENUES.** Emplacement idéal pour construire **PORTE PLUS-VALUE CERTAINE**

DEMANDEZ Notice gratuite à :

LA FRANCE RURALE

43, Avenue de l'Opéra (Opé 62-34)

ou à son mandataire exclusif

M. Georges BARBAIX

22, rue C. de Châtillon, LILLE. Tél. 705-20

Mandataire exclusif de la Société propriétaire

11.229

CESSIONS

COMMERCE important de chaussures à céder. S'adresser à **Madame DUFOUR, « Au Soulier d'Or », à Aniche** (Nord). 21.794

CAFÉ Jeune ménage au courant du métier **désire trouver à Lille, bonne affaire. Capitaux disponibles.** Ecrire R.A.E.A., Réveil. 14.973

Commerce de Dames **recherché par ménage disposant capitaux.** Très sérieux. Ecrire R.A.E.B. au « Réveil ». 14.974

VENTES - ACHATS

Professeur Faculté demande, chez particulier, CHAMBRE chauffée au chauffable de préférence quartier St-Michel, Lille Ecrire R.A.E.C. Réveil.

ENSEIGNEMENT

Sténo-Dactylo - Langues Compt. Mme LAGAERT, 50, rue Meurein, LILLE. 21.781

MARIAGES

ŒUVRE DU MARIAGE Ttes sit'. Consultez-nous 44, r. Bourgogne, Lille.

LE FOYER-MARIAGES, 224, rue Nationale, Lille.

11.507

Si vous êtes sous-alimenté, si vous vous sentez affaibli ou fatigué, prenez des pastilles de Chlorofoline, tonique moderne à base de chlorophylle (principe actif des légumes verts) qui revitalise le sang appauvri, stimule l'énergie et favorise la croissance. Mieux encore : la Chlorofoline contient en abondance les vitamines qui augmentent la résistance nerveuse et favorisent le développement musculaire et l'ossification. Résultats remarquables chez les enfants, vieillards, convalescents, futures mamans ou nourrices. Goût de caramel. Employez la Chlorofoline pour compléter la teneur en vitamines de vos rations alimentaires. 21 fr. 20 la boîte pour 3 semaines. Dans les pharmacies seulement. 11.262

OFFRES D'EMPLOIS

972 empl. d'Etat vacants (France, Algérie). Cond. admission ds broch. 140 pages n° 225 adress. grat. **Ecole au Foyer**, 18, av. d. Anglais, **La Varenne** (S.). 11.978

ON DEMANDE BON COMPTABLE

Faire offre en adressant référence et prétention à **Ets MOURZELAS**, 12, rue Claudin-Lejeune, à **Valenciennes.** 21.790

DIVERS

Achète **Bouteilles Eaux minérales** Ttes qtés. **BOUILLON RAPID** 12, Rue Auber, PARIS-9e Téléphone OPERA 93-95 11.969

Ramonage Cheminées

MELLIEZ-JUSTE, 4 bis, rue du Barbier Maës, à LILLE. Téléphone 476-38 21.771

J'achète chaussures bonnes et réparables. 39, rue d'Arcole. **LILLE.** 34.966

CHARBON DE BOIS

calibré pour gazogènes est recherché. Faire offres : Brasserie **DUBOIS-VAAST, à DENAIN.** 7.724

Recherche Tandem **bon état.** Faire offres: **Café Raoul, Cd Place. St-Omer.** 8.721

MACHINE A ÉCRIRE

A VENDRE. Excellent état. Réelle occasion. Ecr. Réveil qui transmettra aux initiales V.C.H.M. 9.718

Si votre feu s'éteint, ranimez-le avec une

«BLAKETTE»

En vente partout 11.300

Machines-Outils

ACHAT — VENTE
Ets H. WATREMEZ
42, r. André, **Caudry Nd**

MACHINES A TRICOTER
ACCESSOIRES
PIÈCES DÉTACHÉES
Aiguilles p. ttes marques
J. DE POERCK
74, Boulev. de la Liberté
— LILLE —
Téléphone 717-32

Achète bon prix postes secteur et tout matériel Radio **DECOCK**, 257, rue L. Gambetta, **LILLE.** 21.785

Mat. Scierie et Menuiser. Loco 20 CV Diesel 80 CV Ecr. av. dét. N.A.K.B Réveil. 21.793

CÉRALAVER **Pour la TOILETTE, nettoie parfaitement. Prix avantageux chez PAGS**, 57, rue Dubourdieu, **BORDEAUX.** 11.974

Suis acheteur IVOIRES et ornements asiatiques. Faire offre N.A.K.D., Réveil. 21.802

PENDULE ATMOS bon état est recherchée. Faire offre N.A.K.E., Réveil. 21.803

MATELAS de ttes dimensions. Grand stock disponible. **AU LIT D'ARGENT**, 99, r. d'Arras. **Lille**

A VOTRE SERVICE
BOUSQUET
Horloger - Bijoutier
42, Rue de la Vigne, 42
ROUBAIX
Téléphone 333-39
10.100

PERDUS ET TROUVÉS

VALISE et SAC noir et rouge à provisions oubliés lundi mat. dans **autobus Citroën à Seclin.** Rapp. cont. **récompense**, 36, rue de Lille, **LENS.** 2.724

AUTOS

Pas besoin de licence pr voitures électriques disp. Toutes formalités pour S.P. OTOMOTRA, 92, r. St-Charles, PARIS (15e). 11.976

CITROEN

Révisées et Garanties. 7 C-11 CV Berlines - Familiale. 64, rue de Cambrai, **LILLE.** 21.783

ROSENGART

SIMCA - CINQ

Cabriolet et coupé 2 places. **pneus parfait état.** 84, rue de Cambrai, 84, **LILLE.** 21.784

Renseignements pour Familles dispersées

J'offre récompense à la personne qui me donnera des nouvelles de

M. PARENT César

demeurant environ de **Lille** ou à défaut de sa dame et de sa petite fille âgée d'environ 8 ans, très blonde. Ecrire N. A. K. C. au Réveil qui transmettra. 21.795

DETTES

A partir de ce jour, M. Louis LEMORT, demeurant à Verquin, informe le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son épouse Georgette DESMAZIERES. 9.720

Madame CHAMBRIE-RE-PYLYSER, demeurant à **Roost-Warendin**, informe le public que : contrairement aux dires de son mari, elle n'a jamais fait de dettes et n'a nullement l'intention d'en contracter. 2.114

Imprimerie du **Réveil du Nord**
186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile CEST

MITSI par Delly

39

— La vérité. Votre cousin, grand'mère, est non seulement le plus insigne menteur, mais encore un assassin.

Parceuil, tout à coup blême, s'écria d'une voix rauque :

— Monsieur !... Une telle insulte...

— Vos protestations sont inutiles. Je sais tout... et voici mes conditions : vous allez m'indiquer où se trouve Mitsi, et en ce cas je ne fais pas de scandale, je vous laisse partir sans vous demander compte des bénéfices illicites qu'un homme comme vous n'a pu manquer de faire à mon détriment. Sinon, je raconte tout : comment pour vous venger d'Ilka vous avez trompé mon grand-père en la faisant passer pour une femme de rien, en cachant son mariage, puis en l'assassinant quand vous l'avez vue résolue à défendre ses droits, ce qui aurait appris à mon grand-père votre imposture...

La présidente se leva brusquement. Elle était très rouge et tremblait de colère contenue.

— Oses-tu vraiment accabler ainsi sous la calomnie ce parent dévoué, cet homme qui n'a jamais songé qu'à servir fidèlement ton grand-père, ton père et toi-même ? Parce que tu trouves à ton goût cette petite gredine, la digne fille de la créature que tu cherches à blanchir, aux dépens de ce noble ami...

Christian, les bras croisés, faisait maintenant face à son aïeule. Il l'interrompit avec une sourde colère :

— Vous n'avez déjà que trop vilipendé cette admirable Mitsi, qui a su rester irréprochable en des circonstances où combien d'autres auraient succombé ! Ne me donnez pas à croire, grand'mère, que vous encouragez l'injustice, que vous fermez volontairement les oreilles pour ne pas entendre la vérité...

A son tour elle l'interrompit. L'exaspération devant l'écroulement de son œuvre, l'emportait sur son habituelle prudence.

— La vérité !... ces accusations folles, cette prétention de nous faire croire à l'intangible vertu de cette odieuse Mitsi ! Ah ! quelle belle œuvre nous avons faite, mon pauvre Parceuil, en nous occupant de cette petite vipère, et surtout en l'introduisant dans cette demeure où elle ne pouvait apporter que le scandale !

C'était véritablement la haine, la rage qui s'exhalaient de ces lèvres, animaient ce regard, transformaient la physionomie de cette femme. Et Christian, voyant cela, entendant cette défense ardente du misérable Parceuil, eut soudainement l'intuition de la vérité.

Faisant deux pas en avant, il demanda, avec une dure ironie :

— Mais, grand'mère, que vous a donc fait Mitsi, pour que vous la détestiez ainsi ?... Car on a ces sentiments-là seulement pour ceux dont on a beaucoup à se plaindre... ou pour ceux à qui l'on a fait beaucoup de tort.

La présidente bégaya, en baissant un peu les yeux sous le regard de son petit-fils :

— Qu'entends-tu par là ?... Que prétends-tu insinuer ?

Alors, nettement, il riposta :

— Que peut-être vous n'ignoriez pas les actes criminels de cet homme..., et que vous les avez approuvés, aidée même, qui sait !

— Tu oses !... tu oses accuser ta grand'mère !

Le teint de Mme Debrennes devenait violacé. Christian, le cœur étreint par l'affreuse douleur de cette révélation, serra les lèvres pour retenir les paroles d'indignation qui allaient s'en échapper. Se tournant vers Parceuil qui assistait à cette scène, impassible en apparence, il lui dit froidement :

— Vous avez compris ? Je veux que Mitsi me soit rendue, et à ce prix seulement, je consens à me taire sur vos méfaits, à ne pas révéler à tous ce que vous êtes réellement. Que choisissez-vous ?

Parceuil avait déjà envisagé la situation, qui apparaissait désastreuse pour lui. Lutter contre l'homme énergique, intelligent et très influent qu'était M. de Tarlay lui apparaissait œuvre folle. Mieux valait, dans la catastrophe, sauver ce qui pouvait l'être, c'est-à-dire se soumettre à l'ultimatum de Christian.

Il objecta cependant :

— Vous n'avez pas de preuves... vous ne pouvez pas en avoir des faits que vous me reprochez. Au reste, serais-je coupable, que la prescription existe maintenant.

Christian leva les épaules en couvrant le misérable d'un regard méprisant.

— Aussi ne vous ai-je pas dit que je vous enverrais au bagne, mais que je vous déshonorerais aux yeux de tous, en vous faisant enlever en outre le fruit de vos rapines, qui, elles, sont passibles encore d'une action judiciaire. Quant aux preuves, sachez qu'un des meilleurs policiers de notre époque m'a assuré pouvoir en réunir assez pour vous faire pendre. Si cela ne vous suffit pas, vous êtes difficile.

Cette fois, Parceuil comprit l'inutilité de lutter davantage contre cet adversaire plus fort que lui, dont il comprenait n'avoir à attendre aucun ménagement. Il dit sourdement :

— Eh bien, soit ! Mitsi est à Paris, chez Mme Bolomeff, 10, rue de la Bûcherie.

— Qu'est-ce que cette personne ?

Impudemment, Parceuil affirma :

— Une personne fort honorable, qui la soigne très bien...

— Je le souhaite pour vous, car s'il lui était arrivé malheur, je vous affirme que je saurais vous en faire repentir amèrement !

Parceuil frissonna un peu sous le dur regard plein de menace et pensa :

— Pourvu qu'Anna ne l'ait pas trop malmenée !

Christian ajouta, du même ton bref et méprisant :

— Il est inutile de chercher à m'échapper, je vous en avertis, car vous allez être surveillé de près. Je vais donner l'ordre de vous apporter ici vos repas, sous prétexte que vous êtes souffrant. Et vous ne quitterez pas cet appartement jusqu'à ce que je vous en donne l'autorisation... Maintenant écrivez un mot pour cette dame Bolomeff, en lui donnant l'ordre de me remettre Mitsi.

Quand ce fut fait, M. de Tarlay se tourna vers sa grand'mère qui demeurait figée sur place, les traits crispés, le visage maintenant blême de rage et d'angoisse.

— Veuillez venir avec moi ; j'ai à vous parler.

Elle le suivit comme une automate, jusqu'à son propre appartement. Là, ayant refermé la porte du salon, Christian se tourna vers elle.

— Je crois deviner le motif qui vous a portée à devenir la complice de cet homme, grand'mère : c'est votre aveugle idolâtrie pour moi. Par respect filial, je ne veux vous adresser aucun reproche. Ayant l'intention d'épouser ma cousine Mitsi, je vous donnerai la jouissance d'une des maisons qui m'appartiennent à Paris ; vous y aurez un appartement et toucherez les revenus des autres loyers, qui vous assureront une existence confortable. Mes instructions à ce sujet vont être données au gérant et vous pourrez prendre vos dispositions pour vous y installer prochainement.

Christian parlait sans colère apparente, avec un calme glacial, qui semblait à la présidente plus terrible que la violence. Elle voulut essayer de se défendre encore ; mais il l'interrompit aussitôt :

— Non, c'est inutile. Votre haine à l'égard de Mitsi m'a éclairé mieux que tout. Mais c'est par vous, grand'mère, que me vient une des plus grandes souffrances qui puissent m'atteindre.

Il sortit sur ces mots, laissant Mme Debrennes effondrée, car tout s'écroulait pour elle : son petit-fils la mettait à l'écart de son existence, elle perdait la situation dont elle était si vaniteuse, et comme couronnement, Mitsi, cette Mitsi abhorrée, deviendrait la femme de Christian, occuperait la place où Mme Debrennes avait rêvé de voir Florine, pour continuer elle-même son règne !

Après un bref entretien avec Svengred, Christian fit de nouveau appeler Marthe et lui apprit que Mitsi ne se trouvait pas à Sainte-Clotilde. La pauvre fille s'exclama :

— Est-ce possible ?... Mais c'est pourtant bien là qu'elle comptait aller !... Et elle était un peu consolée à l'idée de retrouver ses bonnes religieuses. Où donc M. Parceuil l'aurait-il emmenée, en ce cas ?

— Je l'ai forcé à me le dire. Mais fasse le ciel qu'il ne lui soit pas arrivé malheur !... Vous voyez donc, Marthe, comme la pauvre enfant a eu tort de se confier à cet homme ?

— Hélas ! monsieur le vicomte !... Mais elle avait si peur de...

Comme elle s'interrompait, gênée, Christian acheva :

— De moi, n'est-ce pas ?... C'était naturel. Toutefois, ce que je lui écrivais aurait dû lui faire comprendre que la situation était changée.

(A suivre).

BIENTOT

« APRÈS LA NUIT »
par Léo DARTEY